

Intitulé de la formation :	MAEC 23-27_Améliorer la fertilisation azotée et réduire les fuites d'azote sur son exploitation_initiation
Motifs de la formation	<p>Les cahiers des charges des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) programmation 2023-207 exigent de réaliser une formation dans les deux premières années.</p> <p>VIVEA et la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Draaf) de Bretagne financent ces formations afin d'accompagner les agriculteurs qui ont signé des contrats MAEC pour être en conformité avec les exigences du cahier des charges.</p> <p>La limitation des fuites d'azote vers le milieu constitue un passage obligé pour les exploitations agricoles bretonnes afin de réduire la pollution des eaux et améliorer la performance économique des pratiques de fertilisation.</p> <p>La formation a pour but de faire un point sur les bonnes conditions à mettre en œuvre pour réduire les fuites d'azote et améliorer leur valorisation par les cultures.</p> <p>Engagement de l'organisme de formation : En fin de formation, l'organisme de formation transmettra par mail : Aux opérateurs de PAEC3, avec copie à la Draaf Bretagne (maec.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr) : un tableau(cf. modèle fourni par la Draaf Bretagne, téléchargeable sur le site de VIVEA) qui précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le/le(s) nom(s) du/des PAEC concerné(s) ; - les bénéficiaires engagés en MAEC 2023-2027 (en y faisant figurer le numéro PACAGE) ayant suivi la formation « MAEC 23- 27 » ; - le nombre total de stagiaires (engagés et non-engagés en MAEC 2023-2027). <p>Le traitement des données à caractère personnel recueillies (nom, prénom, numéro PACAGE des bénéficiaires) devra être conforme aux exigences du RGPD et garantir la protection des droits des bénéficiaires. Les données recueillies par les organismes de formation devront être exclusivement dédiées à la transmission auprès des opérateurs de PAEC et à la Draaf, autorité de gestion des MAEC 2023-2027 et cofinancier du présent dispositif de formations, aux fins d'intérêts légitimes et nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public, et conservées jusqu'à deux ans après la fin de la programmation 2023-2027. Les organismes de formation, qui assureront la transmission de ces données aux opérateurs de PAEC et à la Draaf, s'engagent à informer au préalable les stagiaires de la transmission de ces données aux opérateurs de PAEC et à la Draaf. - A chaque agriculteur ayant suivi la formation : une attestation individuelle de formation. En cas de stagiaires en MAEC SPE-SPM 2015-2022, l'organisme de formation devra transmettre par mail au Conseil régional de Bretagne la liste des bénéficiaires à l'adresse suivante : agriculture@bretagne.bzh</p>
Objectifs :	<p>Permettre aux contractants de MAEC de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les attendus du cahier de charges de la MAEC (selon profils des participants) • Identifier les pratiques à risque conduisant à des fuites d'azote dans le milieu • Connaître les pratiques agronomiques permettant d'améliorer la fertilisation azotée et limiter les pertes
Public visé :	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitants agricoles engagé en MAEC pour la programmation 2023-2027 (70% minimum) • Pour 30 % maximum : exploitants agricoles engagés dans en MAEC SPE-SPM 2015-2022 et exploitants non engagés dans une MAEC.
VIVEA	<p>Priorité P3 : Préserver l'environnement, le climat et le bien être animal Techniques de productions végétales</p>
Prérequis :	Aucun

<p>Programme :</p>	<p>Matinée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le cycle de l'azote ➤ Les caractéristiques des effluents d'élevage ➤ L'équilibre de la fertilisation, principe, calcul et applications <p>Après-midi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rappel des cahiers des charges des MAEC concernés selon profils des participants ➤ Bonnes pratiques agronomiques : gestion du pâturage, rotation, épandage... ➤ Points de vigilance
<p>Moyens pédagogiques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Accueil</u> : <p>La formation se déroulera dans une salle de formation adaptée, le groupe sera de 15 stagiaires maximum. Brocéliande Formation garantit la mise à disposition des personnes et matériels nécessaires au bon fonctionnement et déroulement de la formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Méthodes pédagogiques</u> : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Exposé réalisé à l'aide de power point. ➤ Interactivité entre les participants et l'intervenant par le biais d'échanges et de débats. ➤ Présentation d'outils et méthodes de mesure de l'état du sol. ➤ QCM pour vérifier la bonne compréhension durant la formation • <u>Support</u> : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Support de formation remis à chaque participant. • <u>Disposition d'accessibilité</u> : <p>En cas de situation de handicap, nous consulter pour étudier ensemble la faisabilité et l'adaptation de l'action de formation</p>
<p>Intervenants :</p>	<p>La formation sera assurée par des Conseillers du service environnement du Cerfrance Brocéliande (voir déroulé pédagogique)</p>
<p>Suivi de la formation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Feuille d'émargement à signer par les participants et l'intervenant par demi-journée de formation. • Remise d'une attestation individuelle de formation. • Evaluation de l'action de formation à chaud à l'issue de la formation mesurant ainsi la satisfaction des participants. • Transmission de la liste des participants à la DRAAF et aux PAEC concernés
<p>Evaluation de la formation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des connaissances par un QCM en début de formation et en fin de formation pour mesurer les apprentissages • Evaluation de l'action de formation à froid, à +3 mois, pour mesurer l'utilisation des acquis de la formation • Analyse des informations obtenues
<p>Durée et lieu :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Durée : 1 jour soit 7 heures • Site : dans les locaux Cerfrance Brocéliande

Tarifs :	<ul style="list-style-type: none">• Dispositif VIVEA : si le stagiaire est à jour de ses cotisations MSA et s'il n'a pas atteint son plafond de 2 500 € : le coût pédagogique pris en charge par VIVEA est de 203 € TTC• Autre dispositif : vous recevrez une facture de 203 € TTC (merci de contacter l'organisme collecteur dont vous dépendez pour une prise en charge)• Les frais de repas restent à charge des stagiaires
Communication interne	<ul style="list-style-type: none">• Directeurs de Pôles• Comptables agricoles• Juristes agricoles• Service conseil environnement• Conseillers d'entreprise
Contact formation :	Alicia FAUCHET info@broceliande-formation.fr Tel 02.23.48.60.18